

Note de synthèse de la méthodologie de diagnostic pour la territorialisation d'Ecophyto 2030 en Bourgogne-Franche-Comte.

A. Contexte

La stratégie Ecophyto 2030 vise à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) et à limiter leurs impacts sur la santé humaine, l'environnement et la biodiversité.

La région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) fait partie des quatre régions pilotes sélectionnées par la Direction Générale de l'Alimentation pour tester et élaborer une méthode de diagnostic territorial, qui servira de référence pour un déploiement national.

Ce diagnostic territorial permettra d'identifier des zones pilotes pour travailler prioritairement à la réduction de l'usage et des risques des PPP, en tenant compte de plusieurs facteurs : les quantités de PPP utilisées, les potentiels de réduction, la mobilisation des acteurs locaux et les enjeux sanitaires et environnementaux.

Ce diagnostic a pour ambition de :

- Réaliser une cartographie précise des territoires particulièrement sensibles à l'usage des PPP.
- Construire collectivement des plans d'actions sur les territoires pilotes retenus :
 - Identifier les leviers d'action et les obstacles potentiels pour réduire l'usage des phytosanitaires sur ces territoires ;
 - Faciliter la définition d'objectifs spécifiques, mesurables et adaptés à chaque territoire ;
 - Encourager la mobilisation et l'engagement des acteurs locaux pour accompagner les transitions agricoles nécessaires.
- Tirer des enseignements des territoires « pilotes » pour reconduire la démarche en région.

B. Aperçu global de la méthode

- Phase 1 : analyse des données chiffrées.
- Phase 2 : communication et confrontation des résultats avec des experts.
- Phase 3 : établissement d'une liste de territoires à rencontrer.
- Phase 4 : entretien avec les acteurs des territoires pré-fléchés pour être pilote de l'action.
- Phase 5 : élaboration et mise en œuvre des plans d'actions.

C. Détail des différentes phases du diagnostic

Phase 1 : analyse des données chiffrées.

a. Arbitrages préalables.

- Ne pas produire de nouvelles données, ni multiplier les indicateurs pour **passer rapidement à une phase opérationnelle.**
- Conduire une analyse **cartographique.**
- Conduire une analyse basée sur un **arbre de décision (Annexe 1)** et des filtres :
 - Filtre 1 : BNVD spatialisée
 - Filtre 2 : qualité de l'eau, santé humaine, biodiversité
 - Filtre 3 : données sociologiques et pratiques agricoles. A appliquer après une pré-sélection des territoires.
- Identifier des territoires avec des **OTEX différentes** : viticulture, grandes cultures, polyculture-élevage, non spécialisées.

- Identifier des territoires avec **différents niveaux de gestion et de résultats** sur la problématique phytosanitaire : problématique, exemplaire, dans la moyenne régionale. Les résultats seront mis en perspective avec les potentiels agronomiques de ces territoires.
- Avant d'appliquer des filtres d'analyse, avoir un **constat global des enjeux** pour anticiper la massification des plans d'actions.

b. Filtre 1 : Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés (BNV-d) spatialisée.

Le Secrétariat Général à la Planification Écologique a fourni à la DRAAF BFC un ensemble de cartes réalisées par la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du ministère en charge de l'environnement, qui serviront de base pour identifier les territoires pilotes.

Les cartes présenteront les quantités de substances actives (QSA) vendues, obtenues à partir de la BNV-d spatialisée (voir **Annexe 2** pour la méthodologie) :

- QSA^{Totale} kg/ha.
- QSA^{Totale} kg/ha hors SAU en viticulture, pour faire apparaître les zones fortement consommatrices de phyto concernées par des filières autres que la viticulture, qui a le plus fort poids et « masque » les autres types de production.
- $QSA^{Herbicide}$ kg/ha : les herbicides sont les plus importants en BFC, avec de nombreuses difficultés techniques dans la gestion des adventices liées au changement climatique et à des cas de résistance aux herbicides.
- $QSA^{insecticide}$: seule famille de produit dont la QSA est en hausse selon la dernière enquête du SRISE.
- QSA^{CMR} : pour identifier les zones utilisant le plus de produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) pour l'homme.

c. Filtre 2 : qualité de l'eau, santé humaine, biodiversité.

i. Qualité de l'eau.

L'enjeu qualité de l'eau sera appréhendé à travers les données ci-dessous :

- **Evolution de la concentration en PPP** dans les eaux souterraines et de surface pour identifier les zones où la qualité de l'eau se dégrade rapidement (bases de données Ades¹ et Naiades²).
 - ⇒ À croiser avec le pourcentage de population, les cartes des sols, le temps de renouvellement des nappes et la liste des captages fermés pour raisons de pollutions aux PPP.
- **Captages prioritaires** : identification des points de captage d'eau potable particulièrement exposés aux risques de pollution par les PPP. Ces captages ont été sélectionnés suivant plusieurs critères : la vulnérabilité de la ressource et donc de la qualité de l'eau brute prélevée, la population desservie par l'ouvrage, le caractère unique de la ressource, l'aspect stratégique du captage au vu des aménagements futurs.

ii. Santé humaine.

L'analyse des risques pour la santé humaine sera basée sur la proximité des cultures consommatrices de produits phytosanitaires avec des habitations, hôpitaux et écoles.

Source de données : base de données bâtiments et vignes (CVI), registre parcellaire graphique (RPG).

Méthode de traitement :

- Identifier les parcelles comprenant des bâtiments, à partir de la base de données des bâtiments hors habitations.
- Exclure du RPG les parcelles en prairie et AB.

¹ <https://ades.eaufrance.fr/recherche>

² <https://naiades.eaufrance.fr/acces-donnees#/physicochimie>

- Superposition des parcelles avec les bâtiments (avec une distance au bâtiment pour identifier le linéaire en intersection).
- Calcul du % de la SAU communale en contact avec des habitations, hôpitaux, écoles.
 - ⇒ À croiser avec la QSA CMR. Possibilité d'une expertise DEB pour identifier des molécules plus pertinentes que l'ensemble des CMR.

iii. Biodiversité.

Une analyse de **l'évolution des populations basée** sur les données du muséum national d'histoire naturelle sera réalisée. Ces données d'observation devront être croisées avec les données de pression issues de la base de données ECOTOX³. Un appui de la DEB est prévu pour ce croisement.

L'analyse des enjeux biodiversité s'appuiera aussi sur les travaux en cours dans le cadre du décret relatif à l'encadrement de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les **zones Natura 2000**. La mise en œuvre de ce décret passe par la priorisation des zones protégées où les écosystèmes sont particulièrement sensibles (travaux en cours).

d. Filtre 3 : données sociologique et pratiques agricoles.

Ce filtre sera appliqué au cas par cas, après la sélection d'une liste restreinte de territoires lors de l'étape 3 de la méthode globale. Il s'appuiera sur les :

- **Dynamiques locales** : carte des collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique, projets INRAE, projets des coopératives (Artemis, COSEVI...), captages prioritaires avec des plans d'action qui ont de bons résultats, etc.
- **Outils pour inciter l'adoption de nouvelles pratiques** : AB / HVE, MAEC phyto, paiement pour services environnementaux, PAT avec entrée phyto, collectifs d'agriculteur (30 000, DEPHY, GIEE).

Phase 2 : communication et confrontation des résultats avec des experts.

L'objectif de cette phase est de comparer la liste des territoires qui semblent pertinents à l'issue de la phase 1, avec les connaissances terrains d'experts de différents horizons (conseillers, techniciens, DDT, hydrogéologues, etc.).

Au cours de rencontres ou de journées de travail, il s'agira de discuter les résultats du diagnostic chiffré, d'identifier les façons d'approcher les territoires (via les élus locaux) et les pistes de solutions.

Phase 3 : établissement d'une liste de territoires à rencontrer.

L'objectif est de faire une première liste assez large de territoires sur lesquels approfondir l'analyse de façon plus qualitative (filtre 3). Il s'agit de ne pas créer de nouveaux périmètres et de s'appuyer sur l'existant.

La porte d'entrée sera les élus locaux.

Phase 4 : entretien avec les acteurs des territoires pré-fléchés pour être pilote de l'action.

Les élus des territoires identifiés en phase 3 seront rencontrés pour discuter de leur possible engagement dans un plan d'action.

Le format reste à définir. Il s'agira de :

³ <https://data.europa.eu/data/datasets/pesticides?locale=en>

- Présenter brièvement les résultats du diagnostic, mais aller rapidement dans l'action et les solutions existantes.
- Faire des propositions d'accompagnement concrètes. Il n'y aura pas plus de moyens qu'avant, plutôt un accompagnement plus poussé dans leur mobilisation.

A l'issue de cette approche qualitative, une liste plus restreinte de territoires sera retenue pour la phase 5.

Phase 5 : élaboration et mise en œuvre des plans d'actions.

La gouvernance et les cibles de ces plans d'actions restent à construire.

Calendrier prévisionnel

	Nov 2024				Déc 2024				Janv 2025				Fév 2025			Mars 2025			
Phase 1 : analyse chiffrée	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■						
Phase 2 : Réunions CARE	■										■								
Phase 2 : Réunion technique régionale	■													■					
Phase 3 : Liste territoires pour analyse qualitative																	■	■	■
Phase 4 : Rencontre élus																	■	■	■
Phase 5 : Liste finale des territoires pour l'élaboration des plans d'actions.																			■

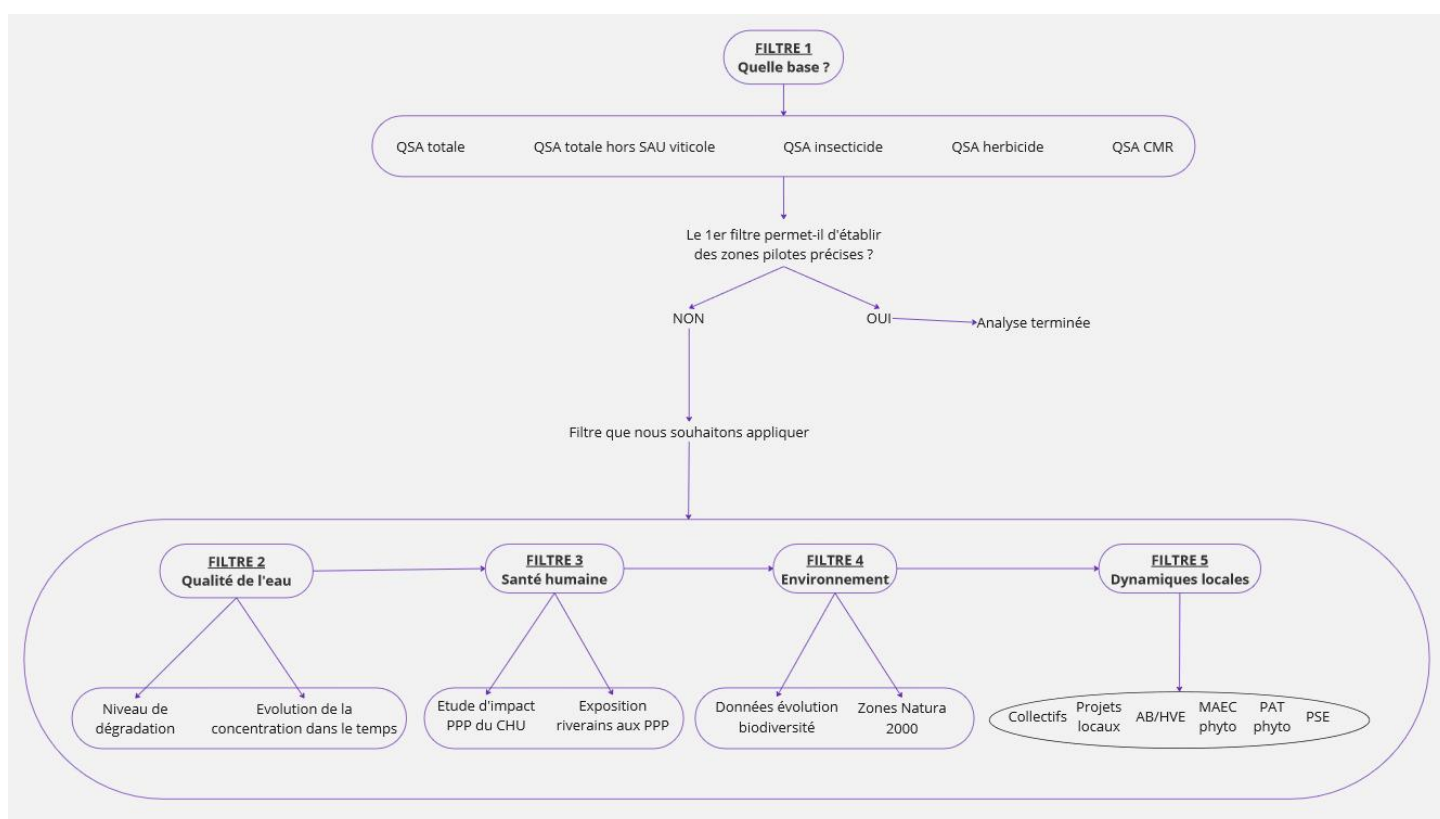
Annexe 1 – Arbre de décision

Analyse basée sur un arbre de décision. Un filtre/une décision = une question/un problème. Analyse agile, il n'est pas nécessaire d'approfondir chaque thématique traitée.

Des analyses thématiques seront réalisées pour répondre aux questions suivantes :

- Quels territoires se distinguent par une consommation particulièrement intensive de produits phytosanitaires ?
- Quels territoires présentent des enjeux majeurs liés à l'exposition des populations aux risques liés aux PPP (produits phytopharmaceutiques) ?
- Quelles masses d'eau sont les plus sensibles et/ou les plus impactées par les PPP ?
- Quels territoires concentrent les enjeux les plus importants en matière de protection de la biodiversité ?

Les territoires identifiés dans plusieurs thématiques seront considérés comme prioritaires. Dans le cas où aucun territoire ne se démarquerait clairement, une priorisation des enjeux sera établie pour orienter les actions.



Annexe 2 - Focus méthodologique sur la BNVD spatialisée

En combinant les trois sources d'information (BNVDregistre, RPG, ePhy) l'INRAE-ODR désagrège les données des codes postaux [BNVDregistre] pour les affecter aux cultures d'usage autorisé [ePhy] des ilots parcellaires [RPG] puis les réagrège au niveau périmètres des territoires d'intérêt [AAC, Natura-2000, etc].

Schéma synthétique de spatialisation des ventes :

- désagrégation des QSA au code postal (BNVD) aux entités parcellaires (RPG) soit $QSA^{CodePostal} \rightarrow QSA^{Parcellaire}$;
- puis ré-aggrégation des QSA aux entités parcellaires vers la QSA à l'entité territoriale d'intérêt soit $QSA^{Parcellaire} \rightarrow QSA^{Territoire}$.

